

L'industrie numérique refuse la taxe sur les appareils connectés

Les débats relatifs à la **fiscalité du numérique** reprennent...

L'Association française des éditeurs de logiciels et solutions Internet (**AFDEL**), le Groupement des industries des TIC (**Gitep TICS**), le Syndicat de l'industrie des technologies de l'information (**SFIB**) et la chambre **Syntec Numérique** s'opposent à l'instauration d'une taxe sur les appareils connectés préconisée dans [le rapport Lescure](#).

Le refus d'une taxe sectorielle nationale

Dans un communiqué daté du 24 juillet, les quatre organisations professionnelles appellent le gouvernement à respecter la position du **Conseil national du numérique** (CNN), dont l'avis attendu par la ministre déléguée à l'Économie numérique, **Fleur Pellerin**, devrait finalement être rendu à la rentrée 2013.

Quoi qu'il en soit, cette commission consultative a déjà révélé les contenus des consultations sur le sujet. « *Dans l'ensemble, aucune des parties prenantes ne se prononce pour l'adoption d'une taxe sectorielle nationale* », observe le Conseil présidé par **Benoît Thieulin** dans [un compte rendu](#) de débat du 21 juin.

En revanche, « *tous les participants ont réaffirmé l'impératif de se fonder sur les négociations internationales en cours à l'OCDE [...] pour permettre aux États de lutter contre l'érosion de leurs bases fiscales* », déclarent de leur côté les représentants de la filière.

Outre les appareils connectés, les taxes potentielles ciblent : la publicité en ligne, le commerce électronique (Tascoé), la bande passante, [la collecte de données personnelles](#) ou bien encore l'extension de la redevance pour copie privée au cloud computing.

Le numérique au secours de la culture ?

Intégrée au rapport de **Pierre Lescure** remis en mai (« *Acte II de l'exception culturelle à l'ère du numérique* »), la taxe sur les appareils connectés est présentée comme « *indolore* » par le ministère de la Culture. Cette taxe atteindrait 1% du prix de tous les appareils connectés vendus : PC, tablettes, smartphones, consoles de jeux, téléviseurs de nouvelle génération et autres dispositifs connectés à Internet.

Selon les industriels « *cette taxe censée prendre le relais de la très contestée redevance pour copie privée, reviendrait à taxer directement l'usage numérique quand il faudrait le promouvoir.* » Par ailleurs, à trop vouloir taxer un secteur en croissance – le numérique – pour en financer un autre – la culture, déjà subventionnée –, la poule aux œufs d'or pourrait se casser...

Les représentants de l'industrie du numérique en France rappellent que ses acteurs sont à l'origine

d'une diffusion large, « inédite et démocratique » des contenus culturels, [étude à l'appui](#) (« le Futur numérique des industries culturelles en Europe »). Selon l'analyse de la société de conseil Booz & Company, « les médias numériques constituent le moteur de toute la croissance enregistrée par les industries culturelles en Europe. Soit 30 milliards d'euros (dont 7 milliards en France) de revenus additionnels en 2011 comparativement à 2001. »

Pour les industriels, qui « recommandent que toute nouvelle piste de fiscalité soit aussi évaluée par le Parlement », il est donc crucial de « maintenir un niveau de taxation qui ne porte pas atteinte au développement des usages. »

crédit photo © Frog 974 – Fotolia.com

Voir aussi

[Silicon.fr en direct sur les smartphones et tablettes](#)